

ASSEMBLÉE NATIONALE

13 octobre 2023

PLF POUR 2024 - (N° 1680)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AE79

présenté par

M. Chenu, M. Guiniot, M. Buisson, M. François, Mme Galzy, Mme Hamelet, M. Jolly,
Mme Menache, M. Pfeffer et Mme Robert-Dehault

ARTICLE 38

ÉTAT G

Mission « Immigration, asile et intégration »

Insérer l'alinéa suivant :

« Taux de reprise de ses ressortissants expulsés de France par pays recevant une aide économique ou financière française. »

EXPOSÉ SOMMAIRE

En échange d'un effort financier considérable de la part des Français il est légitime de demander en contrepartie que les pays aidés s'engagent à reprendre l'ensemble de ses ressortissants résidant illégalement en France.

Sources de données : Le service statistique ministériel de la sécurité intérieure (SSMSI)

Fréquence : Annuelle